



**Canadian Architectural Certification Board**  
**Conseil canadien de certification en architecture**  
1 rue Nicholas Street, Suite 710  
Ottawa, Ontario K1N 7B7  
T.: 613-241-8399 F.: 613-241-7991  
[info@cacb.ca](mailto:info@cacb.ca) [www.cacb-ccca.ca](http://www.cacb-ccca.ca)

**CACB CCCA**

## **CONFÉRENCE 2014 DU CCCA**

# **SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION**



Canadian Architectural Certification Board  
Conseil canadien de certification en architecture  
1 rue Nicholas Street, Suite 710  
Ottawa, Ontario K1N 7B7  
T.: 613-241-8399 F.: 613-241-7991  
[info@cacb.ca](mailto:info@cacb.ca) [www.cacb-ccca.ca](http://www.cacb-ccca.ca)

CACB CCCA

## **CONFÉRENCE 2014 DU CCCA**

### **SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION**

# **THÈME 1 : ÉVOLUTION DU CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIVENT L'EXERCICE DE L'ARCHITECTURE ET LA FORMATION EN ARCHITECTURE**



---

## SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION

### THÈME 1 : ÉVOLUTION DU CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIVENT L'EXERCICE DE L'ARCHITECTURE ET LA FORMATION EN ARCHITECTURE

**OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT :** Le Comité directeur a reçu plusieurs exposés de position qui expriment des idées pertinentes par rapport au thème général de la conférence – Formation des futurs architectes. Ces exposés ont été analysés soigneusement et ont servi à élaborer les questions qui orienteront les débats. Le présent document vise à résumer les principaux points soulevés dans les exposés de position qui se rapportent à chaque question.

#### CONTEXTE DU THÈME 1

Le thème 1 se penche sur de grandes questions de portée générale qui situent la formation en architecture et l'exercice de la profession dans le contexte d'un milieu en évolution constante. Pour nous guider dans une démarche visant à imaginer le futur de la formation en architecture, de la recherche et de l'exercice de la profession, nous devons d'abord comprendre le contexte qui prévalait auparavant et ce qu'était l'architecture dans le passé. Où s'en va la profession? Qu'est-ce qui a changé et qu'est-ce qui n'a pas changé? Quels sont les éléments essentiels de la formation globale d'un architecte?

#### QUESTIONS DE DISCUSSION POUR LE THÈME 1

- 1.1 Comment l'architecture a-t-elle été enseignée, acquise ou apprise dans le passé? Quelles sont les similitudes ou les différences avec les réalités d'aujourd'hui?
- 1.2 Quelles sont les forces ou les influences qui modifient l'exercice de l'architecture comme discipline et comme profession?
- 1.3 Quelles sont les forces ou les influences qui modifient le paradigme de la formation en architecture agréée par le CCCA pour les écoles?
- 1.4 Quelles sont les attentes globales concernant la formation des architectes, particulièrement dans un contexte où la situation évolue rapidement?
- 1.5 Quelles sont les similitudes et quelles sont les différences entre les modèles de financement des projets et des milieux universitaires qui évoluent sans cesse? Comment ces modèles affectent-ils les résultats?
- 1.6 Quels sont les principes fondamentaux de l'architecture communs aux écoles d'architecture, aux ordres d'architectes et aux praticiens?

#### SYNTHÈSE DES EXPOSÉS DE POSITION SUR LE THÈME 1

Les exposés de position que nous avons reçus ont abordé ces questions générales et ont soulevé des questions plus particulières sur la formation d'un architecte, de l'école à la délivrance du permis. Des points communs se sont dégagés de ces exposés; certains ont abordé des questions plus vastes et d'autres ont présenté des réflexions et des recommandations précises. Voici un aperçu général des principaux sujets abordés :

Comment le public perçoit-il le rôle du praticien aujourd'hui? Le considère-t-il comme un artisan spécialisé? L'industrie de la construction a beaucoup changé, tout comme le marché de l'architecture et l'exercice de la profession. Ces questions sont peut-être vastes, mais si nous ne comprenons pas l'évolution de l'exercice de la



profession, il sera difficile de trouver une solution à la formation universitaire et au stage. D'autres répondants ont posé des questions cruciales sur la relation entre une profession de plus en plus mondialisée, les organismes de réglementation (ordres professionnels) et le milieu universitaire. Comment les critères de performance de l'étudiant (CPÉ) captent-ils ce phénomène? Comment l'évolution de l'exercice de l'architecture (sur les plans technologique, social, politique et environnemental) influe-t-elle sur l'éducation en architecture? L'éducation est-elle un élément moteur ou si elle est le reflet du changement? Si la profession est en train d'effectuer un virage en faveur d'une plus grande spécialisation, faudrait-il réduire les CPÉ au strict minimum? Y aurait-il lieu de se pencher sur une plus grande réciprocité entre les professionnels de diverses associations et organisations internationales?

Un répondant a souligné que la profession utilise de plus en plus les outils de conception et de présentation numériques et il se demande si les CPÉ peuvent traiter de la capacité d'un architecte à réaliser un projet bien pensé et techniquement faisable, de la phase des esquisses à celle des documents de construction. Les architectes doivent comprendre la culture matérielle et le métier de la construction comme faisant partie d'un processus intégré et holistique. La profession et les écoles devraient insister sur l'importance et l'intégration appliquée de la conception exhaustive. Si la profession se dirige vers une plus grande spécialisation, les principaux CPÉ devraient-ils être réduits à un strict minimum? Est-il nécessaire d'établir une distinction entre le permis d'exercice et le certificat d'exercice (*certificate of practice* dans certaines provinces)? Devrions-nous réduire les exigences relatives à l'obtention d'un permis ou devrions-nous plutôt les augmenter et éliminer les étapes additionnelles menant à l'obtention du certificat d'exercice (dans les provinces où un tel certificat existe)?

Le futur de l'exercice de la profession nécessitera une nouvelle attitude face aux partenariats. Comment ces partenariats peuvent-ils améliorer les relations entre la profession et les écoles? Quelle formation formelle les écoles devraient-elles (ou doivent-elles) offrir; les ordres professionnels vérifier par un examen; et les bureaux d'architectes fournir par le stage?

L'avenir de la profession repose en grande partie sur la recherche – de nouveaux processus et de nouveaux matériaux. Les mandats de recherche élargis des universités amènent les écoles à aller au-delà de la prestation de cours en architecture – quelles en sont les incidences pour les étudiants? Quelle est la valeur de la recherche? Les praticiens et les universitaires lui donnent-ils le même sens? S'agit-il d'une compétence importante que les architectes doivent acquérir? Quelles incidences la recherche a-t-elle sur les programmes d'étude (les critères de performance de l'étudiant)? L'agrément devrait-il évaluer le type, la quantité, la qualité ou l'impact de la recherche effectuée par une école? Devrait-il aussi évaluer le profil du programme sous les angles de la recherche et de la prestation de services?

Bien des répondants voient le stage comme une question d'évolution de la profession. Ils se demandent comment la profession peut renforcer la communication et les partenariats, soutenir les stagiaires et les inclure dans les activités prévues par les ordres professionnels. Ils ont recommandé de renforcer les relations de mentorat, de rationaliser le stage, de donner des incitatifs au stage et d'améliorer la pertinence des exigences du Programme de stage en architecture. Le stage peut-il commencer pendant que les étudiants poursuivent leurs études?

Les exposés ont posé des questions d'ordre général sur les écoles et ont laissé entendre que ces dernières pourraient contribuer à mieux faire connaître et à mieux faire comprendre la profession, aider les étudiants à trouver un stage, renforcer les cours de pratique professionnelle et jouer un rôle de coordination entre les étudiants et les bureaux. Certains ont également suggéré d'accorder plus d'importance au leadership et d'encourager le travail en équipes issues de diverses disciplines, y compris la gestion et la finance. Un répondant a même suggéré de réintroduire les compétences en esquisses à main levée et en fabrication de maquettes pour mieux comprendre l'organisation spatiale et les détails d'architecture, et d'insister sur la construction pour exprimer le but de la conception à différentes échelles.



**Canadian Architectural Certification Board**  
**Conseil canadien de certification en architecture**  
1 rue Nicholas Street, Suite 710  
Ottawa, Ontario K1N 7B7  
T.: 613-241-8399 F.: 613-241-7991  
[info@cacb.ca](mailto:info@cacb.ca) [www.cacb-ccca.ca](http://www.cacb-ccca.ca)

**CACB CCCA**

## **CONFÉRENCE 2014 DU CCCA**

### **SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION**

# **THÈME 2 : ÉCOLES ET BUREAUX COMME PARTENAIRES DE LA FORMATION**



---

## SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION

### THÈME 2 – ÉCOLES ET BUREAUX COMME PARTENAIRES DE LA FORMATION

**OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT :** Le Comité directeur a reçu plusieurs exposés de position qui expriment des idées pertinentes par rapport au thème général de la conférence – Formation des futurs architectes. Ces exposés ont été analysés soigneusement et ont servi à élaborer les questions qui orienteront les débats. Le présent document vise à résumer les principaux points soulevés dans les exposés de position qui se rapportent à chaque question.

**CONTEXTE DU THÈME 2 :** Puisque le changement est inévitable, la collaboration et le partenariat jouent un rôle important pour l'architecture. Nous devons être prêts à explorer de nouveaux modes de coopération entre les écoles et les bureaux pour améliorer sans cesse la performance, la qualité et l'excellence de la formation en architecture et de l'exercice de la profession.

#### PRÉAMBULE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CONFÉRENCE

L'un des exposés reçus [TIF] se terminait par la citation suivante :

« Aujourd'hui, les étudiants et les jeunes professionnels sont les éléments moteurs du changement dans la profession architecturale. Les critiques de l'architecture ont périodiquement souligné l'existence d'un certain décalage entre le milieu universitaire et l'exercice de la profession. Aux deux extrémités de ce spectre se trouvent la perception que les universitaires sont des fantaisistes et que les praticiens sont des sempiternels pragmatiques. » [Traduction]

Curieux de l'origine et du contexte de cette citation, particulièrement en ce qui concerne le présent thème de discussion, le Comité de la conférence 2014 du CCCA a trouvé la phrase qui la suit et qui conclut le paragraphe duquel elle est tirée et qui se lit comme suit :

« Les panélistes ont examiné comment ce fossé se réduit depuis quelque temps grâce à une reconnaissance mutuelle de la pertinence des domaines universitaires et professionnels. » [Traduction]

Cela nous semble un point de départ adéquat pour la présente discussion : tout en reconnaissant mutuellement la pertinence de nos domaines particuliers, comment pourrions-nous être de meilleurs partenaires pour améliorer la performance, la qualité et l'excellence des écoles d'architecture et des bureaux d'architectes dans la production de l'architecture?

#### QUESTION DE DISCUSSION 2.1

##### QUELLES OPPORTUNITÉS FAUDRAIT-IL OFFRIR AUX ÉTUDIANTS ET AUX STAGIAIRES DANS L'OBJECTIF D'AMÉLIORER LEURS MILIEUX D'APPRENTISSAGE? QUEL EST LE POTENTIEL D'AMÉLIORATION DE CES MILIEUX D'APPRENTISSAGE?

Les réponses à la première partie de cette question sont venues principalement des exposés de position présentés par les étudiants et les stagiaires. L'un d'entre eux [TIF] a mentionné le terme « autonomisation » — c'est-à-dire la reconnaissance ou l'affirmation de la valeur des étudiants et des stagiaires pour la profession et la société — comme une opportunité qui devrait être accordée à chacun d'entre eux. Un autre [RÉA] a mentionné que les stagiaires, au même titre que les étudiants, devraient également avoir un « milieu d'apprentissage de qualité ».

Pour les étudiants et les stagiaires, le potentiel d'amélioration de leur milieu d'apprentissage repose sur les éléments suivants :

- **Renforcer la pertinence du programme par rapport à l'exercice de la profession [TIF], c'est-à-dire :**
  - *Enrichir ou améliorer le contenu relatif à des questions telles que la science de l'enveloppe du bâtiment, la pratique professionnelle, la gestion de bureau et les compétences en affaires.*
  - *Continuer de traiter d'entrepreneuriat dans le programme d'études et renforcer ce volet.*
  - *Faire découvrir aux étudiants les autres rôles qu'ils peuvent assumer dans l'industrie de la construction, p. ex., la passation de marchés, la gestion de projets, la gestion des coûts et de l'énergie, etc.*
  - *Continuer de créer des occasions d'apprentissage qui font appel à la collaboration et qui intègrent des partenariats avec des étudiants et des enseignants d'autres disciplines connexes, p. ex., le génie, l'architecture du paysage, le design d'intérieur, la science du bâtiment, etc.*
  - *Envisager l'inclusion et la facilitation d'un plus grand nombre de programmes coopératifs.*
- **Évaluer la qualité des environnements de stage [RÉA] :**
  - *Tout comme c'est le cas des écoles d'architecture et de l'évaluation de qualité dont elles font l'objet par le CCCA, les outils et mesures permettant l'évaluation de la qualité de la formation en stage devraient faire l'objet de discussions sérieuses lors de la conférence de validation, afin que ceux-ci soient améliorés dans le meilleur intérêt des stagiaires en architecture.*
  - *Les étudiants, prêts à apprendre autrement, s'attendent néanmoins à ce que les milieux de stages offrent l'encadrement nécessaire à la formation dont ils sont responsables.*
- **La difficulté de trouver un premier stage [RÉA] :** *[L]es témoignages de nos collègues amènent le RÉA à croire qu'il est de plus en plus difficile pour les diplômés des écoles d'architecture d'être acceptés pour un premier stage en agence. Même si ceux-ci font la démonstration de leurs capacités de création, de réflexion critique et de recherche, il semble que les agences privilégient de manière quasi systématique les diplômés ayant des connaissances techniques et spécialisées approfondies, surtout ceux ayant complété un programme technique avant leur passage à l'université. Dans cette optique, le RÉA souhaite inviter les agences d'architecture à faire preuve d'une plus grande ouverture lors de la sélection des stagiaires et les invite de surcroît à prendre conscience de l'ampleur et de l'importance de leurs responsabilités dans la formation des futurs architectes.*

D'autres exposés ont mentionné les points suivants :

- Les écoles devraient redonner à la construction une importance de premier plan [Johnson] : ... au cours des dernières années, il semble y avoir eu un certain virage dans la composition du corps enseignant des écoles d'architecture et les professeurs ne semblent pas posséder une réelle expérience pratique de la profession. Il arrive donc souvent que l'enseignant qui supervise les ateliers ait d'autres intérêts ou n'ait pas l'expérience nécessaire pour offrir aux étudiants les conseils appropriés sur les questions de construction.
- Pour que le stage soit plus significatif [Palmquist], il faudrait inciter les architectes à embaucher des stagiaires, à les garder à leur emploi et à leur offrir un mentorat élargi. Diverses mesures incitatives pourraient être mises en place, comme un tableau d'honneur ou des crédits sur les frais de permis d'exercice des firmes.
- La formation continue devrait être mieux adaptée aux besoins des stagiaires et des jeunes architectes [Palmquist] : il est maintenant clair pour moi que la cohorte des plus jeunes n'a pas été bien servie. La formation continue telle qu'elle est offerte actuellement est axée sur les praticiens et ne porte pas sur les informations que les stagiaires et les jeunes architectes tentent désespérément d'acquérir.



## QUESTION DE DISCUSSION 2.2

### COMMENT POUVONS-NOUS DÉFINIR LES RÔLES RESPECTIFS DES ÉCOLES ET DES BUREAUX DANS LA FORMATION ET LA PRÉPARATION DES FUTURS ARCHITECTES?

La plupart des auteurs ont mentionné le continuum d'apprentissage nécessaire ou la complémentarité qui doivent caractériser le parcours entre la formation universitaire et le stage (et l'exercice de la profession), et certains ont présenté des suggestions pour y parvenir (voir la question 2.3). Sur les rôles respectifs des écoles et des bureaux, ils ont mentionné ce qui suit :

- Écoles :
  - Promouvoir une **définition large de la discipline et de la profession** [Cormier] : Reconnaissance du statut intellectuel de l'architecte et développement explicite de ses capacités réflexives.
  - Promouvoir une **formation large** en architecture [RÉA] : Approfondissement de notions théoriques et techniques [pratiques], mais avec un accent sur l'acquisition de connaissances théoriques ainsi que sur le processus créatif au cœur de la discipline et une formation à la recherche en architecture.
  - **La recherche universitaire en architecture** [Cormier] : Les pratiques de formation par la recherche ont pris une importance croissante dans les écoles d'architecture au cours des deux dernières décennies. Elles visent à donner aux futurs professionnels plus d'autonomie intellectuelle, critique et culturelle et répondent à la nécessité d'ancrer la formation professionnelle dans l'avancement des connaissances imposé par le contexte universitaire. La recherche contribue significativement à l'émergence du projet professionnel et donc à l'émancipation du futur professionnel afin de le préparer à agir dans des environnements sans cesse en mutation, tant sur les plans social et culturel que technique et technologique.
  
- Bureaux :
  - Le stage [RÉA] vu comme : une opportunité de perfectionnement des apprentissages et d'approfondissement des aspects pratiques de la profession et leur mise en application concrète.

## QUESTION DE DISCUSSION 2.3

### COMMENT LES ÉCOLES ET LES BUREAUX POURRAIENT-ILS SE PARTAGER L'ENSEIGNEMENT DES APTITUDES ET DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES? POURRAIT-ON AMÉLIORER LA TRANSITION ENTRE L'ÉCOLE ET LE BUREAU?

Les exposés de position n'ont pas traité à fond du premier volet de cette question (partage des responsabilités dans l'enseignement de compétences données, ou qui fait quoi), mais certains d'entre eux ont traité avec beaucoup d'attention le deuxième volet sur l'amélioration de la transition entre l'école et le stage.

En faisant référence à la conférence de validation de 2001 (tenue à Val David, au Québec), un auteur [Covo] rappelle que l'une des conclusions de cette rencontre avait été « d'abandonner l'image familière selon laquelle la formation de l'architecte se termine avec l'obtention du diplôme et la carrière débute le premier jour de travail dans un bureau », et que les métaphores usuelles de « seuil » ou de « pont » (entre l'école et la pratique) devaient être remplacées par un nouveau « modèle qui établit un lien entre les écoles et les bureaux de manière à abolir les limites qui séparent l'école, le stage et le bureau ». Un tel modèle peut comprendre l'élaboration de stratégies menant à **l'intégration de la théorie et de la pratique** pendant les études. Cette question de **l'intégration de l'expérience de travail aux études universitaires** [Costello], ou l'exposition à la pratique pendant les études [Taylor], a été soulevée par bien des auteurs et certains d'entre eux ont formulé des suggestions.

Ainsi, selon un auteur [Covo] :





- **Les universités devraient faciliter les relations à long terme, voire permanentes, avec de réels enseignants-praticiens :** *On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle de l'enseignant-praticien dans la prestation des ateliers de design et d'autres cours des programmes d'architecture comme mécanisme de préservation de la collaboration permanente et continue entre l'université et la profession.*
- **Les étudiants devraient acquérir de l'expérience de travail pendant les études :** *Entre le curriculum traditionnel, qui compte un ou deux cours sur la pratique professionnelle, et le modèle coopératif ou travail/études, comme les programmes de Waterloo et Dalhousie, il y a plusieurs modèles intéressants et efficaces pour intégrer la théorie et la pratique et chacun d'entre eux a ses limites, ses avantages et ses inconvénients. Parmi les modèles les plus connus, mentionnons la pseudo coop, le design-construction, le bureau avec pignon sur rue, la collaboration fondée sur la recherche, et le bureau atelier.*

Cela a amené l'auteur [Covo] à soulever les questions suivantes :

- *Les écoles devraient-elles harmoniser les exigences actuelles de certains programmes relatives aux périodes d'expérience de travail avec les exigences du Programme de stage en architecture et les conditions particulières des ordres d'architectes de leur province? Les enseignants-praticiens qui jouent déjà des rôles déterminants dans tous les programmes universitaires ont-ils un rôle spécial à jouer par rapport au stage?*
- *Le Programme Syllabus récemment renouvelé offre-t-il un modèle travail/études qui pourrait ou qui devrait être adapté par les programmes traditionnels? Les étudiants de nos programmes professionnels devraient-ils tous être inscrits au Programme de stage dès leur première année? Dès leur deuxième année?*
- *Parmi les nombreux exemples de modèles qui reconnaissent et, dans certains cas, accordent des crédits pour l'expérience de travail, quels sont ceux qui démontrent des niveaux souhaitables d'engagement avec les bureaux? Quels sont ceux qui ont développé des occasions significatives pour la profession de s'engager dans des activités d'enseignement et de recherche dans les écoles?*

Un autre auteur [Taylor], dans la cinquième position de son exposé, encourage le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à « réexaminer l'expérience pratique, à valoriser l'expérience acquise à l'extérieur d'un bureau d'architectes et à chercher **de meilleures façons d'intégrer l'éducation formelle et l'expérience** » :

- Le ROAC devrait regarder au-delà du modèle de formation en apprentissage comme moyen d'acquérir de l'expérience et considérer l'expérience acquise dans les domaines de la construction, de la fabrication de composantes d'un bâtiment, de l'aménagement et de la finance, du design urbain et de l'architecture du paysage, et dans bien d'autres domaines, comme un élément important à prendre en compte dans l'expérience pratique d'un architecte.
- Le ROAC devrait reconnaître l'expérience correctement documentée dans un bureau professionnel ou dans l'une ou l'autre des situations d'emploi nommées ci-dessus, lorsqu'elle est acquise concurremment aux études et avant l'obtention du diplôme.
- Les écoles devraient créer dans leurs programmes des véhicules à la fois semblables et différents des programmes coopératifs tels qu'on les connaît, et qui permettraient que des expériences de travail ciblées, documentées et évaluées fassent partie du cheminement universitaire.

Commentant sa cinquième position, l'auteur [Taylor] poursuit :

- La valeur de l'apprentissage par l'expérience et de l'exposition significative à la pratique de la profession pendant les études ne fait aucun doute. Pour aller de l'avant, il est utile de comprendre où l'on se situe (ce n'est pas essentiel, mais utile). Il est important de comprendre la pratique contemporaine. Il n'est pas utile de présumer que l'emploi dans un bureau d'architectes est la seule vision de la pratique qui compte. Cela perpétue ce que le critique d'architecture Reyner Banham qualifie de « culte de la longue maison ». Il y a beaucoup à apprendre sur l'architecte dans la société contemporaine, de l'extérieur comme de l'intérieur, et il existe bien des occasions créatrices de le faire. Il faudrait les reconnaître comme une partie raisonnable de l'expérience pratique obligatoire.



Un autre exposé de position [TIF], qui souligne comment « la formation d'un architecte commence au premier jour de ses études universitaires et se poursuit jusqu'à la retraite », suggère qu'un processus « plus formel » soit mis en place entre les écoles et la profession concernant la « préparation au stage ». Ce processus pourrait par exemple :

- Prévoir la présentation de séances d'information dans les écoles, au cours desquelles les ordres d'architectes provinciaux « expliqueraient aux étudiants la nature de la profession et ses engagements ». Ces séances constitueraient une véritable illustration du continuum entre les études et la pratique et pourraient contribuer à dissiper l'impression de « décalage » entre l'école et les bureaux que ressentent les étudiants et les stagiaires.
- *Faire appel à la profession dans les programmes de premier cycle pour préparer les étudiants à la phase du stage.*
- Mettre les écoles à contribution pour offrir de la formation continue aux architectes et aux stagiaires en architecture.
- Augmenter la présence des ordres d'architectes dans les écoles en augmentant le nombre d'ateliers et de séminaires sur la pratique professionnelle et la déontologie et en organisant d'autres activités moins formelles comme de petites séances de discussion ou en favorisant les occasions de conversations entre deux personnes.

#### QUESTION DE DISCUSSION 2.4

**QUELS SONT LES MOYENS, OUTILS OU PARAMÈTRES QUI FAVORISERONT LES PARTENARIATS ENTRE LES ÉCOLES ET LES BUREAUX? COMMENT FAUDRAIT-IL LES REVISITER OU LES RÉÉVALUER POUR QU'ILS SOIENT SUFFISAMMENT SOUPLES POUR S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS ET AUX NOUVEAUX ENJEUX?**

Les moyens ou les processus qui favoriseront les partenariats entre les écoles et les bureaux ont été présentés à la question 2.3, notamment en ce qui a trait à la « voie de transition » entre l'école et le stage. Les exposés de position n'ont présenté aucun outil ou paramètre qui pourrait mesurer la réussite ou la souplesse de cette transition : ce volet de la question reste donc à traiter ...

#### QUESTION DE DISCUSSION 2.5

**COMMENT LES ÉCOLES ET LES ORDRES D'ARCHITECTES PEUVENT-ILS UNIR LEURS EFFORTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE, DE FORMATION CONTINUE, ETC., POUR EN TIRER MUTUELLEMENT LES AVANTAGES ET FAVORISER UNE APPROCHE ARCHITECTURALE APPROPRIÉE POUR LE PRÉSENT ET LE FUTUR?**

Quelques exposés de position ont mentionné la possibilité et l'importance de la coopération entre les écoles et les bureaux par le biais de la formation continue.

Certains ont aussi insisté sur la nécessité pour la profession ou la discipline dans son ensemble de **re/définir ses rôles et responsabilités essentiels et fondamentaux** et **d'exposer clairement et de souligner sa valeur pour nos sociétés**, dans le présent et dans le futur; un défi qu'il serait vraisemblablement plus facile de relever en partenariat.



**Canadian Architectural Certification Board**  
**Conseil canadien de certification en architecture**  
1 rue Nicholas Street, Suite 710  
Ottawa, Ontario K1N 7B7  
T.: 613-241-8399 F.: 613-241-7991  
[info@cacb.ca](mailto:info@cacb.ca) [www.cacb-ccca.ca](http://www.cacb-ccca.ca)

**CACB CCCA**

## **CONFÉRENCE 2014 DU CCCA**

### **SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION**

#### **THÈME 3 : AGRÉMENT**



---

## SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION

### THÈME 3 – AGRÉMENT

**OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT :** Le Comité directeur a reçu plusieurs exposés de position qui expriment des idées pertinentes par rapport au thème général de la conférence – Formation des futurs architectes. Ces exposés ont été analysés soigneusement et ont servi à élaborer les questions qui orienteront les débats. Le présent document vise à résumer les principaux points soulevés dans les exposés de position qui se rapportent à chaque question.

#### CONTEXTE DU THÈME 3 :

L'un des résultats de cette conférence consistera en une série de recommandations sur les modifications à apporter aux conditions et procédures d'agrément transmises au CCCA par le comité organisateur. À la lumière de nos discussions d'hier, comment devrions-nous aller de l'avant avec un processus d'agrément plus solide qui traduit les besoins de la profession pour les prochaines années?

#### QUESTION DE DISCUSSION 3.1

**IL DEMEURE IMPORTANT QU'UN PROFESSIONNEL REÇOIVE UNE FORMATION UNIVERSITAIRE DIVERSIFIÉE COMPRENANT DES MATIÈRES TELLES QUE LES ARTS LIBÉRAUX; COMMENT POUVONS-NOUS ASSURER CES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX TOUT EN INSISTANT SUR LES CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES?**

L'un des exposés reçus a posé la question comme suit :

*La formation d'un architecte est notoirement complexe. Cela était vrai à l'époque de Vitruvius et cela est encore vrai aujourd'hui – peut-être même plus complexe, car les mondes dans lesquels nous vivons le sont de plus en plus.*

- *Quels sont les éléments essentiels de la formation globale d'un architecte? Est-il suffisant pour un architecte d'être compétent dans des domaines qui ont des incidences sur la sécurité des personnes et de maîtriser les techniques de construction des bâtiments? Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels l'architecte doit être compétent?*
- *Comment distinguons-nous les architectes des technologues? Faisons-nous une telle distinction?*

Un large consensus se dégage sur la nécessité de donner une base de connaissances en arts libéraux dans une formation en architecture, mais plusieurs auteurs des exposés ont indiqué que la formation dans les volets techniques et dans le domaine des affaires n'est pas suffisamment solide.

L'un d'entre eux a formulé comme suit les compétences que devraient avoir acquises à l'école les personnes qui commencent leur stage :

1. *Une compréhension, par un programme d'études élargi, de la société pour laquelle elles exerceront leur profession. Sans cela, le futur architecte est limité à un rôle de technicien;*
2. *Une compréhension de l'architecture en tant que discipline : de la culture et de l'histoire de l'architecture, et de ses fondements théoriques dans le monde contemporain;*
3. *De très bonnes aptitudes dans les processus servant à créer des conceptions de bâtiments et des capacités évidentes de créer des conceptions appropriées et esthétiques;*
4. *Une compréhension profonde et élargie des besoins techniques liés à la construction des bâtiments;*



5. *Une compréhension générale des processus de conception et de construction des bâtiments et des aspects relatifs à l'organisation d'un bureau d'architectes en tant qu'entreprise.*

Un autre auteur a proposé que tous les cours de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences, en lettres, en sciences humaines et en composition écrite soient suivis avant l'admission dans une école d'architecture.

Un autre a suggéré qu'au moins le tiers (1/3) des crédits de tous les programmes préprofessionnels et professionnels en architecture soient attribués à des cours techniques et à des cours sur la profession ou sur les affaires, en se basant sur une analyse de certaines des écoles les mieux perçues (du point de vue de la profession).

Un autre a souligné que dans un sondage réalisé auprès de diplômés récents de programmes d'architecture agréés au Canada :

- Seulement 32 % des répondants ont indiqué que leurs études étaient efficaces ou très efficaces pour les préparer à entrer dans la profession. Les répondants ont indiqué que leurs études les avaient mieux préparés dans les domaines des esquisses de projet, mais ne les avaient à peu près pas préparés dans les domaines suivants :
  - Appel d'offres et négociation de contrat
  - Analyse du coût d'un bâtiment
  - Phase de la construction – tâches de bureau et tâches de chantier
  - Gestion de projet

Dans un autre sondage, les cinq principales compétences recherchées par les bureaux étaient les suivantes :

- Projet définitif (documents de construction) 28 %
- Projet préliminaire 27 %
- Esquisses 26 %,
- Recherche dans les codes 17 %.
- Devis et recherches sur les matériaux 13 %

### **QUESTION DE DISCUSSION 3.2**

**LA FORMATION UNIVERSITAIRE EN ARCHITECTURE A CONSIDÉRABLEMENT ÉVOLUÉ DEPUIS LA MISE EN PLACE DU PROCESSUS D'AGRÉMENT AU CANADA EN 1991. LE MODÈLE GÉNÉRAL CONVIENT-IL ENCORE? EST-IL ENCORE VALABLE?**

L'un des exposés de position a suggéré d'évaluer si l'agrément en lui-même a encore sa raison d'être ou s'il vaudrait mieux, au Canada, chercher une autre méthode d'évaluer la formation des candidats à la profession. D'autres exposés ont présenté des arguments semblables : le processus de l'agrément coûte trop cher et est inefficace et rigide; il n'enrichit pas les études, mais leur ajoute des contraintes; en outre, le modèle est périmé. Un autre auteur a suggéré que toute la formation en architecture au Canada soit retirée des universités et qu'elle relève du contrôle direct du CCCA. D'autres exposés radicaux ont proposé d'importants changements à la structure et au processus d'agrément en vue de régler les problèmes soulignés ci-dessus, mais sans aller jusqu'à se débarrasser complètement du système.

### **QUESTION DE DISCUSSION 3.3**

**LES DIPLÔMÉS DE PROGRAMMES QUI NE SONT PAS AGRÉÉS PAR LE CCCA OU LE NAAB SONT ÉVALUÉS SELON LA NORME CANADIENNE DE FORMATION ACADÉMIQUE. Y AURAIT-IL LIEU DE RECONSIDÉRER CETTE FAÇON DE FAIRE EN FONCTION DE L'AGRÉMENT?**



Aucun des exposés de position reçus ne traite spécifiquement de cette question, mais elle demeure cruciale et il faudra en débattre pendant la conférence. Nous avons actuellement deux normes et processus distincts pour évaluer les études des candidats au stage au Canada, dépendant de l'endroit où ils ont poursuivi leurs études. Cette question ne devrait pas prendre moins d'importance au cours des prochaines années, car il y a de plus en plus de mobilité internationale chez les professionnels.

### QUESTION DE DISCUSSION 3.4

**LES CONDITIONS D'AGRÉMENT ACTUELLES TIENNENT COMPTE D'UN CERTAIN NOMBRE DE PARAMÈTRES (COMME LA STRUCTURE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, LES BUDGETS, LES BESOINS EN LOCAUX, LA DOTATION EN PERSONNEL, ETC.) QUI REFLÈTENT LA STRUCTURE TYPIQUE D'UNE FORMATION UNIVERSITAIRE EN ARCHITECTURE AU MOMENT OÙ CES CONDITIONS ONT ÉTÉ RÉDIGÉES. COMME LA CONFÉRENCE A POUR MANDAT ÉLARGI D'EXAMINER LES BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA FORMATION EN ARCHITECTURE ET LES PRESSIONS QU'ELLE SUBIT, QUELS CHANGEMENTS FAUDRAIT-IL ENVISAGER AUX CONDITIONS D'AGRÉMENT?**

Un auteur a souligné que les conditions actuelles manquent de clarté. Par exemple, y a-t-il des conditions qui DOIVENT être satisfaites? Combien de conditions « non satisfaites » peut-il y avoir avant que l'agrément général soit menacé? Qu'arrive-t-il dans le processus actuel si des conditions ne sont pas satisfaites? Ce que l'auteur propose ici c'est de clarifier ce qu'il en est des conditions non satisfaites et d'améliorer l'objectivité du processus. Un auteur a suggéré qu'en plus de réduire considérablement le nombre de conditions, il faudrait que TOUTES les conditions restantes soient satisfaites pour que l'agrément soit maintenu.

Un auteur a recommandé l'ajout d'une exigence, probablement dans les conditions sur les RH, visant à ce que les enseignants détiennent un permis d'exercice de l'architecture, à tout le moins ceux qui donnent certains cours des programmes agréés. Une telle exigence existe déjà pour l'agrément des écoles de génie au Canada. Voici ce qu'en dit l'un des exposés de position :

*Dans les années 1950 et 1960, bien des professeurs des écoles d'architecture étaient architectes. Cela s'explique en partie du fait qu'à l'époque il était facile d'obtenir un permis d'exercice après avoir obtenu un diplôme d'architecte. Au milieu des années 1970, les exigences d'obtention des permis sont devenues de plus en plus rigoureuses et dispendieuses, pour des raisons légitimes. L'inscription à un programme de stage est devenue obligatoire et ce stage devait comporter une expérience d'une durée donnée dans divers domaines de la pratique; en outre, il fallait réussir un examen d'admission. Au cours de la dernière décennie, l'élaboration de l'exAC et les modifications au programme de stage ont quelque peu modifié ces exigences, mais le programme dans son ensemble demeure rigoureux et détaillé.*

*Lorsqu'une personne est embauchée dans la faculté d'une école d'architecture et qu'elle commence à enseigner à temps plein, elle a très peu de temps pour travailler sous la supervision d'un architecte et effectuer un stage. C'est pourquoi les membres dûment inscrits comme architectes auprès de leur ordre professionnel sont une minorité parmi le personnel enseignant. Et cela est vrai dans toute l'Amérique du Nord.*

Un certain nombre d'exposés ont exploré divers modes d'apprentissage expérientiel – les programmes coopératifs, les ateliers de conception/construction, et autres. Par voie de conséquence, le CCCA pourrait envisager l'ajout d'une condition exigeant que chaque programme traite de cette question.

### QUESTION DE DISCUSSION 3.5



---

**LES CRITÈRES DE PERFORMANCE DE L'ÉTUDIANT DÉTERMINENT QUANT À EUX DES NIVEAUX D'APTITUDES ET DE CONNAISSANCES QUE DOIVENT ATTEINDRE LES DIPLÔMÉS PRÊTS À COMMENCER LEUR STAGE. QUELS CHANGEMENTS FAUDRAIT-IL ENVISAGER (SIMPLIFIER, CONDENSER, CLARIFIER, AJOUTER) POUR QUE CES CRITÈRES REFLÈTENT LES ATTENTES EN CONSTANTE ÉVOLUTION DES STAGIAIRES ET LES CHANGEMENTS DANS LA PROFESSION?**

Certains exposés ont suggéré des modifications aux CPÉ. L'un d'entre eux a même suggéré de réduire le nombre de CPÉ à cinq ou six grands domaines, plutôt que de comporter un grand nombre de petites compétences. D'autres ont souligné la spécialisation de plus en plus importante dans l'industrie et déploré la difficulté de se spécialiser dans le cadre des CPÉ. Un autre est d'avis que des CPÉ moins prescriptifs et plus flexibles en général seraient plus efficaces. D'autres changements plus évolutifs ont été proposés, notamment :

- Ajouter des CPÉ exigeant une capacité d'utiliser les technologies émergentes.
- Ajouter un CPÉ exigeant une compréhension de la nature globale de l'exercice de la profession.
- Ajouter un CPÉ exigeant une capacité d'utiliser les outils traditionnels de l'architecte, comme l'esquisse à main levée et la fabrication de maquettes.
- Les CPÉ devraient exiger un engagement envers les processus de construction et les modes de réalisation de projet qui évoluent sans cesse.
- Les CPÉ concernant le stage professionnel devraient être clarifiés et redéfinis, et il y aurait peut-être lieu de repenser le mode coopératif, la conception/construction, etc.
- Le design complet devrait être élevé au rang d'exigence obligatoire qui DOIT être satisfaite pour que la condition des CPÉ dans son ensemble soit satisfaite. Un autre exposé abonde d'ailleurs dans le même sens :

*La première suggestion porterait sur une question de prépondérance. Je suggérerais que la catégorie C des critères de performance de l'étudiant – Design complet – ait une plus grande pondération dans le curriculum d'architecture; qu'il ne soit pas considéré comme un élément à aborder dans la dernière année des études, mais qu'il soit plutôt pleinement intégré dans les travaux de conception dès la première année. C'est dans cette catégorie que bien des éléments de la catégorie B sont réellement appliqués aux projets de conception architecturale et j'ai remarqué que c'est là le plus gros défi pour les étudiants. Étudier les concepts dans l'abstrait, c'est une chose, mais les appliquer dans des situations réelles, c'est difficile et cela requiert de la pratique.*

Il a aussi été suggéré que le CCCA reconnaisse que certains CPÉ sont plus importants que d'autres.

### **QUESTION DE DISCUSSION 3.6**

**LES DISCUSSIONS TENUES LORS DE LA CONFÉRENCE DONNERONT LIEU À DES RECOMMANDATIONS AU CCCA CONCERNANT LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDURES D'OBTENTION ET DE MAINTIEN D'UN AGRÉMENT. COMMENT LE CCCA POURRAIT-IL RÉVISER LES PROCÉDURES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DU PROCESSUS ET LA COHÉRENCE DE SES RÉSULTATS?**

Deux auteurs ont proposé d'utiliser davantage les procédures d'examen de la qualité déjà en place dans diverses universités pour réduire l'étendue de la visite d'inspection et les exigences en matière de rapports, et d'utiliser davantage les rapports annuels. Ces auteurs ont proposé que l'agrément soit redéfini pour devenir un processus continu, sans durée déterminée, plutôt qu'un événement majeur qui ne se produit qu'aux six ans.

L'un des deux a formulé ainsi le processus qui en découlerait :

*[Le CCCA] devrait restructurer le cycle d'agrément et la structure des visites d'inspection des écoles en tenant compte des éléments suivants :*



- La portion du programme actuel des visites d'inspection qui pourrait être traitée hors site par une documentation régulière et un examen du Conseil ou de ses représentants.
- La portion qui nécessite toujours un examen et une vérification sur place.
- La taille et la composition de l'équipe devraient être appropriées pour la nouvelle tâche de visite d'inspection.
- Le contenu et le calendrier de la visite et la durée de l'agrément devraient être appropriés au processus d'examen révisé.
- Après avoir tenu compte de ces considérations, le Conseil devrait envisager un modèle de rechange facultatif au modèle actuel RPA/visite d'inspection tout-en-un aux 6 ou 8 ans. Ce modèle reposerait sur une documentation, des rapports, un examen et une rétroaction périodiques élargis et sur des visites d'inspection d'une envergure et d'un calendrier appropriés. Un tel modèle permettrait au Conseil de fournir des conseils et des orientations plus appropriés et de prévoir des visites d'inspection plus modestes, à des intervalles propres à chacune, et plus positives et constructives, puisqu'elles ne seraient pas directement liées à une décision d'agrément. Le modèle serait mis en œuvre à la demande d'une école, à la suite de sa prochaine visite d'inspection prévue en vertu des conditions et procédures actuelles.
- ***L'agrément accordé en vertu de ce modèle n'aurait « aucune durée définie ».***

D'autres exposés ont proposé de prolonger la durée de l'agrément qui est actuellement de six ans pour la porter à huit ans, et d'éliminer les évaluations ciblées.





**Canadian Architectural Certification Board**  
**Conseil canadien de certification en architecture**  
1 rue Nicholas Street, Suite 710  
Ottawa, Ontario K1N 7B7  
T.: 613-241-8399 F.: 613-241-7991  
[info@cacb.ca](mailto:info@cacb.ca) [www.cacb-ccca.ca](http://www.cacb-ccca.ca)

**CACB CCCA**

## **CONFÉRENCE 2014 DU CCCA**

### **SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION**

#### **THÈME 4 : STAGE**



---

## SOMMAIRE DES EXPOSÉS DE POSITION

### THÈME 4 – STAGE

**OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT :** Le Comité directeur a reçu plusieurs exposés de position qui expriment des idées pertinentes par rapport au thème général de la conférence – Formation des futurs architectes. Ces exposés ont été analysés soigneusement et ont servi à élaborer les questions qui orienteront les débats. Le présent document vise à résumer les principaux points soulevés dans les exposés de position qui se rapportent à chaque question.

#### CONTEXTE DU THÈME 4 :

Le programme de stage est considéré comme un volet essentiel du développement d'un architecte. Il représente le lien entre la formation universitaire et l'obtention du permis d'exercice. Les écoles d'architecture, les ordres professionnels et les bureaux d'architectes ont tous un rôle à accomplir pour en faire un programme fructueux et cohérent pour tous les partenaires. Le stagiaire est au centre de ce mandat.

#### QUESTION DE DISCUSSION 4.1

##### COMMENT AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DU STAGE, TANT POUR LES PRATICIENS QUE POUR LES STAGIAIRES, ET QUELLES MESURES INCITATIVES POURRAIT-ON METTRE EN PLACE?

Plusieurs exposés de position se sont demandés comment étoffer le stage pour améliorer l'expérience des stagiaires et comment rapprocher la formation universitaire de la pratique de la profession dans un bureau d'architectes. Comment offrir une expérience plus enrichissante et plus profonde aux stagiaires?

Plusieurs exposés se sont demandés si un programme de stage intégré qui inclut l'apprentissage et l'expérience pratique offrirait au stagiaire une meilleure expérience d'apprentissage et les préparerait mieux à l'exercice de la profession.

Quel avantage les praticiens retirent-ils de l'embauche de stagiaires, car l'un des exposés a indiqué que l'employeur jette les bases de futures associations dans le bureau? Un autre exposé est allé encore plus loin et a suggéré que l'expérience acquise à l'extérieur du bureau d'architectes soit reconnue, comme l'expérience en construction, en aménagement et en finance.

#### QUESTION DE DISCUSSION 4.2

##### QUEL SERAIT LE MEILLEUR ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DE STAGE DANS UN OBJECTIF D'ASSURER UN NIVEAU D'EXPÉRIENCE COHÉRENT – LES ORDRES D'ARCHITECTES, LE CCCA, LES ÉCOLES?

Il faut trouver une meilleure façon d'intégrer la formation des architectes entre les écoles et la profession, si l'on élabore un programme qui comprend des sessions de travail supervisées à certaines étapes des études.

Un exposé souligne que la formation des architectes est un partenariat entre les universités et la profession et que la présente conférence de validation semble un lieu approprié pour réexaminer le rôle important du stage dans le processus d'accession à la profession d'architecte. Si le stage doit demeurer un pont essentiel entre l'école l'exercice de la profession, il semble nécessaire pour tous de discuter de cette question cruciale.

Certains exposés ont fait observer que le programme doit être coordonné et ont laissé entendre que les écoles sont mieux préparées pour administrer un programme intégré, comme les programmes coopératifs actuels dans lesquels les écoles jouent un rôle plus important.



Un exposé a mentionné que les écoles devaient créer à l'intérieur de leur curriculum des véhicules à la fois semblables et différents des sessions coopératives comme on les connaît, qui permettent aux étudiants d'acquérir des expériences ciblées, documentées et évaluées, dans le cadre de leur programme universitaire.

Un autre exposé a mentionné que les stagiaires sortent d'un programme relativement structuré qui prévoit des voies formelles de participation et offre le soutien d'un solide groupe de pairs pour entrer dans un milieu où ils doivent équilibrer les exigences du programme de stage avec le besoin de soutenir leurs employeurs comme s'ils remboursaient une dette.

### **QUESTION DE DISCUSSION 4.3**

#### **PEUT-ON OFFRIR UN MÉCANISME DE SOUTIEN PLUS EXHAUSTIF AUX MENTORS ET AUX ARCHITECTES QUI SUPERVISENT LE TRAVAIL DES STAGIAIRES POUR NOUS ASSURER QU'ILS REMPLISSENT LEUR RÔLE?**

Comment le régime réglementaire peut-il offrir une meilleure expérience aux stagiaires et apporter un soutien pendant les années de stage? Les ordres d'architectes devraient-ils interviewer les architectes avant de les autoriser à embaucher des stagiaires dans leurs bureaux? Est-ce que tous les stagiaires doivent acquérir leur expérience dans un bureau d'architectes traditionnel? Devrions-nous leur offrir la possibilité d'obtenir de l'expérience dans des bureaux non traditionnels?

On a souligné que les stagiaires n'ont pas d'association qui les regroupe et qu'ils reçoivent peu de soutien des ordres auprès desquels ils désirent être admis.

L'un des exposés de position a suggéré que la profession collabore avec les stagiaires pour améliorer l'expérience et prenne les mesures suivantes :

- offrir des séances d'information sur les avantages et les responsabilités du permis d'exercice; expliquer toutes les étapes du processus de stage;
- donner facilement l'accès à de l'information à jour;
- rationaliser et unifier les processus du programme de stage à la grandeur du pays;
- nommer un membre du conseil d'administration de l'ordre d'architectes concerné pour assurer la liaison avec les stagiaires;
- faciliter les réseaux de soutien des pairs, particulièrement pour les nouveaux venus et pour ceux qui travaillent dans de petits bureaux ou dans de petites collectivités;
- encourager les comités de stagiaires dans les grands bureaux;
- offrir du matériel pédagogique et des ateliers de préparation à l'examen;
- faciliter le jumelage avec des mentors;
- permettre aux stagiaires de s'exprimer sur des questions relatives à leur ordre professionnel;
- offrir de la rétroaction en temps opportun et fréquemment;
- reconnaître les progrès et encourager la réussite.

### **QUESTION DE DISCUSSION 4.4**

#### **DANS QUELLE MESURE FAUDRAIT-IL INTÉGRER UNE STRUCTURE ET UNE RÉGLEMENTATION DANS LE PROGRAMME ET À QUEL NIVEAU?**

Les bureaux qui acceptent des stagiaires devraient-ils recevoir périodiquement la visite du CCCA (ou de quiconque administre le programme) et y aurait-il lieu d'élaborer des directives pour assurer que les bureaux comprennent



leur rôle et leurs responsabilités? Le rôle du mentor est-il bien compris et quelle est leur responsabilité pour assurer que les stagiaires acquièrent le bon ensemble de compétences?

#### **QUESTION DE DISCUSSION 4.5**

##### **DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME DE STAGE DEVRAIT-IL COMPLÉTER L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE POUR ASSURER QUE LES ARCHITECTES SATISFONT À LA NORME DE COMPÉTENCE MINIMALE?**

Quels sont les rôles respectifs des écoles et des bureaux dans la formation en architecture et pouvons-nous définir des rôles et des responsabilités clairs? Les écoles doivent enseigner la théorie et la conception architecturales et le stage est axé sur la technologie et la pratique de l'architecture – ces thèmes peuvent-ils être intégrés?

Les stagiaires peuvent-ils apprendre par des cours agréés? Devrait-il y avoir une base de données nationale contrôlée par le CCCA, qui offrirait ou approuverait les cours, et quelle partie du programme de stage ces cours remplaceraient-ils?

#### **QUESTION DE DISCUSSION 4.6**

##### **À QUELLE FRÉQUENCE LE PROGRAMME DE STAGE DEVRAIT-IL ÊTRE REVU ET MIS À JOUR POUR TENIR COMPTE DES TENDANCES ET DES PRATIQUES?**

Quelles mesures le stage prend-il face à la spécialisation de plus en plus importante?

Comme la pratique professionnelle a évolué, y aurait-il lieu de modifier ou de réexaminer les modalités du stage?

Comment le programme de stage pourrait-il être actualisé pour rester au fait des tendances dans la pratique de l'architecture? La spécialisation pourrait-elle être permise dans certains aspects du programme?